



COMMISSION RÉGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

PROCÈS-VERBAL PV n°1

Récapitulatif et relevé des décisions

Réunions des : 16-17-18-19-24-25-30-31-janvier et 28 juin 2023

Présidence : M. Joseph GAGLIANO

Présents : MM. Georges JULLIAN, André MARLETTA, Henri REYNOUD, Thierry BOREL, Laurent THURIER, Roland VARTANIAN, Aymane KHRILI, Thierry TAMISIER

Excusé(s) :

MODALITES DE RECOURS

En application du Règlement de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion, les décisions des Commissions visées aux articles 3, 4 et 4 bis peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel prévue à l'article 6 ci-après.

Sous peine d'irrecevabilité, tout appel doit être établi par lettre recommandée adressée, au siège de la F.F.F., à la Commission d'Appel de la D.N.C.G. dans un délai de sept jours francs à compter de la date d'envoi de la décision contestée et accompagné de frais de dossier de 150 €. Cette lettre recommandée peut être précédée éventuellement, pour information, par une télécopie et/ou par courrier électronique.

Par ailleurs et toujours à peine d'irrecevabilité, tout élément nouveau que le club appelant voudrait présenter devra être impérativement produit au plus tard lors de son audition devant la Commission d'Appel.

RAPPEL

Rappel : Pour les clubs devant accéder de R1 en N3, ainsi que de N3 en N2, les comptes doivent présenter obligatoirement des fonds propres positif.

La commission rappelle que seule la comptabilité d'engagement doit être retenue en écriture et fournie à la CRCC.

545621 - CUERS-PIERREFEU (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Patrice REBECQ - Président

Monsieur Jean-Claude LAMBDA - Vice-Président

Monsieur, Jean-Bernard KISTON – Vice-Président
→ demande que le club passe en bilan d'engagement pour la saison prochaine
Dossier complet et à jour.
Le club peut poursuivre son championnat.

511731 – MAILLANE STADE (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur Frédéric CABASSUT - Président
Monsieur Sylvain RIEU - Trésorier
→ Mettre en place un bilan d'engagement pour la saison prochaine
Le club peut poursuivre son championnat.

503053 – AUBAGNE F.C. (NATIONAL 3)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503073 – ENT. U.G.A. A.S. ARDZIV MARSEIL. (NATIONAL 3)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

500117- A.S CANNES (NATIONAL 3)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Madame Anny COURTADE
Monsieur Xavier BRU
Madame Sylvie DESNIER
Monsieur Jean-François GUTTADORO
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

501523 – ISTRES F.C. (NATIONAL 3)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

509870 – U.S. MANDELIEU LA NAPOULE (REGIONAL 1)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503051 – MILLOISE (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur Arthur LAURENCE - Président
Monsieur Bernard LEJEUNE - Trésorier
Reprendre les produits constatés d'avance

Dossier complet et à jour
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503071 - U.S ENDOUME (REGIONAL 1)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous
Patrick MICHELUCCI - Président
Frédéric BLAYA - Comptable
Reprendre les produits constatés d'avance
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

582176 – VILLEFRANCHE SAINT-JEAN BEAULIEU F. C. (REGIONAL 1)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur Cédric MESSINA - Président
Dossier complet et à jour
→ Le club peut poursuivre son championnat.

563755 – A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL (REGIONAL 1)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur J.P GERMANO - Président
Aurore PASQUALOTTI - Trésorière
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503120 – A.S. MAXIMOISE (REGIONAL 1)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur Marc SORIA président
Madame Cassandra ALTURA trésorière
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503433- St SYLVESTRE Nice (REGIONAL 2)

La CRCC décide , après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur Christian TEBBAKHA
Monsieur Jean-Baptiste SCIMECA
Compléter les documents via la boîte CRCC.
Mentionner l'affectation sur le P.V de l'A.G.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503033- E.S de la CIOTAT (REGIONAL 2)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

554518- ISSOLE (Futsal)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Séraphin TRUTALLI

Monsieur Fabien Ganne

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

541775 – BERRE SP. C. (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

545189- F.C.US TROPEZIENNE (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après audition de :

Madame Cassandra ALTURA

Dossier complet et à jour. Attention à l'affectation du résultat sur le P.V d'A.G

→ Le club peut poursuivre son championnat.

563533 - AFC BELLEVUE

La CRCC décide, après audition de :

Monsieur Ismaëla DAFFE

Mettre en place une comptabilité d'engagement

→ Le club peut poursuivre son championnat.

590367 - CARNOUX F.C. (National 3)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

503086 – ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE (N3)

a CRCC décide , après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Emmanuel STELLA président

Madame Anne-Marie DALMASSO

Monsieur Michel FIDANZA trésorier

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

503061 – ET.S. FOSSEENNE (REGIONAL 1)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Pascal Goncalves - Président

Monsieur Alain CLAESSEN - Trésorier

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

563781 – F. C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS (National 3)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

503043 – RAPID OM. DE MENTON (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après audition de :

Monsieur PELE Pascal - Président

Faire parvenir à la Commission les attestations URSSAF

→ Dossier complet et à jour.

553402 A.C.A CANNES (Futsal)

La CRCC décide :

Absent non excusé

Dossier incomplet.

Nous faire parvenir les éléments manquants

Prévisionnel, bilan, attestation URSSAF si des salariés, P.V de l'A.G.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

551298 – SALON BEL AIR FOOT (REGIONAL 1)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

561161 – SP.C. COURTHEZON JONQUIERE (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

500428 - ST. MARSEILLAIS UNI. C. (REGIONAL 1)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

549957- MINOTS DE MARSEILLE (Futsal)

La CRCC décide :

Prévoir de présenter les comptes suivant la norme comptable

→ Le club peut poursuivre son championnat.

554251 – U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU (REGIONAL 1)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Madame Déborah SANFOURCHE - Trésorière

Monsieur Jeffrey BERNDT - Cabinet Comptable

Dossier complet et à jour.
Obligation du commissaire au compte
Reprise du plan comptable
→ Le club peut poursuivre son championnat.

500490 – A.C. PORT DE BOUC (REGIONAL 2)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour, sont manquants les éléments financiers sur l'A.G avec l'affectation du résultat.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

517305 – A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES (REGIONAL 2)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

552888 – A.S DES MOULINS (REGIONAL 2)

La CRCC décide :
Documents remis en séance, manque le P.V de l'A.G,
La commission incite le club à plus de rigueur dans la gestion.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

526881 – F.C. RAMATUELLOIS (REGIONAL 2)

La CRCC décide , après audition de :
Madame Evelyne ANDRE
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

517380 - A.S BOUC BEL AIR

La CRCC décide, après audition de :
Monsieur Cyril CICCARIELLO - Président
Compléter les documents via la boîte CRCC.
Dossier à mettre à jour sur le site.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

582298 – GARDANNE BIVER F.C. (REGIONAL 2)

La CRCC décide :
Dossier complet et à jour,
Documents trop succincts la lecture du bilan et du compte de résultat est à revoir dans sa présentation.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

503524 – O. DE BARBENTANE (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :
Monsieur Didier DULCAMARA président
Monsieur Erick BES trésorier
Monsieur Robert SCHNEIDER secrétaire
Dossier complet et à jour.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

523061 – SIX FOURS LE BRUSC F.C. (REGIONAL 1)

La CRCC décide :

Absent excusé

Dossier complet et à jour, ne pas oublier de faire paraître l'affectation de résultat sur le P.V de l'A.G. Prendre soin d'annoter les produits constatés d'avance, insuffisamment provisionné.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

860621 – ASPTT MANOSQUE (Futsal)

La CRCC décide :

Absent

Aucune pièce reçue

Le club est invité à remettre les documents dans les plus brefs délais.

Amende 350€

→ Le club peut poursuivre son championnat.

521872 – U.S. CAP D'AIL (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

503103 – A.S. VENCOISE (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

Il manque l'affectation du résultat sur le P.V de l'A.G, attention à bien le faire figurer.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

500116 – ATHLETIC CLUB ARLESIEN (REGIONAL 1)

La CRCC décide après audition de :

Monsieur Christophe Mathieu - expert-comptable Serge Rakoto

Dossier à jour et complet.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

517868 – F.A. VAL DURANCE (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

503183 – GARDIA C. (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

508558 – LUYNES S. (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour, attention au report à nouveau à ne pas confondre avec le fond associatif.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

530383 – O. ROVENAIN (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier à jour,

→ Le club peut poursuivre son championnat.

790343-AS Monaco (Féminin R1)

La CRCC décide après audition de :

Monsieur Thomas MARTINI

Mise en conformité avec la réglementation DNCG.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

500387 – UNION SPORTIVE VEYNES SERRES FOOTBALL (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

517380 – A.S. BOUC BEL AIR (REGIONAL 1)

La CRCC décide après audition de :

Monsieur CICCARIELO

Dossier à compléter.

Revoir la présentation du prévisionnel. Déclaration URSSAF,

→ Le club peut poursuivre son championnat.

551750 – ET. S. ZACHARIENNE (REGIONAL 1)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour, attention de faire apparaître sur le P.V de l'A.G les montants actif, passif et résultat, ainsi que l'affectation des résultats.

→ Le club est interdit de toute accession.

503033 – ET.S. DE LA CIOTAT (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

554518- ISSOLE (Futsal)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Séraphin TRUTALLI - Président

Monsieur Fabien GANNE - Dirigeant

Dossier complet et à jour.

→ Le club peut poursuivre son championnat

545189 – F.C.U.S. TROPEZIENNE (REGIONAL 2)

La CRCC décide après audition de :

Madame Cassandra ALTURA - Comptable

Dossier complet et à jour.
Transmettre l'affectation du résultat.
→ Le club peut poursuivre son championnat.

590328 – FOOTBALL CLUB CERESTE REILLANNE (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour, prévoir à l'avenir la modification de comptabilité pour passer de trésorerie en comptabilité d'engagement. Faire une A.G approuvant les comptes en faisant apparaître l'actif, passif, et le résultat avec son affectation.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

514073 – SP.C. MOUANS SARTOUX (REGIONAL 1)

La CRCC décide :

Dossier complet et à jour, faire figurer sur le P.V d'A.G l'affectation de résultat, les charges et les produits.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

503179 – ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE (REGIONAL 2)

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Bernal - Président

Monsieur Martinez - Trésorier

→ Le club peut poursuivre son championnat.

519115 – U.S. PEGOMAS (REGIONAL 2) :

La CRCC décide, après auditions des personnes, ci-dessous :

Monsieur Frédéric POTIER - Président

Madame Camille POTIER

Dossier complet et à jour,

Attention à faire figurer l'affectation de résultat sur le P.V de l'A.G.

→ Le club peut poursuivre son championnat.

551902- U.S AUTRE PROVENCE (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier à compléter, manque des éléments

→ Le club peut poursuivre son championnat.

500508 AS MAZARGUES (REGIONAL 2)

La CRCC décide :

Dossier à compléter, manque des éléments

→ Le club peut poursuivre son championnat.

RAPPEL

Avant la date de réception du club, transmettre les documents manquants, le bilan, les tableaux des salaires, les déclarations URSSAF, le P.V de l'A.G avec les comptes de résultats approuvés avec l'affectation du résultat, sous peine de sanctions sportives et financières.

La commission attire l'attention des clubs sur l'importance de la remise des documents aux dates fixées par les règlements généraux, afin d'égalité sur les traitements des dossiers.

OBLIGATIONS LÉGALES

Depuis le 1^{er} juillet 2010, obligation est faite aux Associations percevant plus de 153 000 € de subventions de publier leurs comptes au Journal Officiel (droit de 50 € à payer).

La procédure se fait par Internet.

De même, ces mêmes Associations doivent faire certifier leurs comptes par un Commissaire aux Comptes inscrit à l'ordre.

Toute correspondance par courriel doit s'exercer à partir de la boîte mail officielle des clubs ouverte auprès de la Ligue auprès de la boîte électronique de la C.R.C.C. : [crrc@mediterranee.fff.fr](mailto:crc@mediterranee.fff.fr)

Le Président
Joseph GAGLIANO

Le Secrétaire
Georges JULLIAN